



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

La Directrice générale

Propositions d'ouverture et de fermeture de formations à enjeux particuliers

rentrée scolaire 2016-2017

à destination des membres du CNEA

Dossier suivi par : Catherine MICHEL
Tél. : 01 49 55 51 62

Paris, décembre 2015

Dans le cadre de la déconcentration, le processus de décision en matière d'ouverture et de fermeture de classes dans l'enseignement technique agricole relève du pouvoir de l'autorité académique. Cependant, en exception à cette règle, les formations dites « **à enjeux particuliers** » sont analysées par les DRAAF dans le cadre de la gestion de leurs moyens et présentées à la DGER avec l'avis, favorable ou non, de l'autorité académique.

La DGER, dans son rôle de pilotage à l'échelle interrégionale et nationale, apprécie l'équilibre de ces formations sur le territoire. Elle présente pour information, dans les instances de concertation, les modifications touchant la carte de ces formations.

Ces formations à enjeux particuliers comprennent les formations de l'enseignement supérieur court (classes préparatoires aux grandes écoles et brevets de technicien supérieur agricole), dont le recrutement dépasse le strict cadre régional et certaines formations professionnelles de l'enseignement secondaire (secteurs de la forêt et de l'environnement, des activités hippiques, de l'élevage canin-félin), très attractives mais aux débouchés professionnels limités.

L'exercice de répartition des ouvertures de formations à enjeux particuliers aboutit à un équilibre complexe entre de nombreux critères :

- cohérence avec la **politique ministérielle** d'appui à l'agroécologie en lien avec les orientations de la loi d'Avenir,
- impact en terme **d'adéquation emploi-formation** sur le territoire, et donc d'insertion professionnelle,
- **adéquation et cohérence** des projets avec les **moyens** notifiés pour 2016/2017 se traduisant notamment par des fermetures compensatoires d'autres classes (hors formations à enjeux particuliers).

Pour la prochaine rentrée, **65 projets d'évolution des structures** des établissements ont été déposés, ce qui correspond à une baisse par rapport à l'an dernier (76 pour la rentrée 2015, 107 pour la rentrée 2014, 94 pour la rentrée 2013). Compte tenu de la réforme territoriale, certaines régions avaient annoncé vouloir stabiliser les structures pour la rentrée 2016. Sur ces projets, 2 concernent des fermetures et 7 des dégroupements de classes (des sections de BTSA qui deviennent des classes).

Les demandes de BTSA sont en baisse: 51 demandes, contre 60 en 2014, 81 en 2013 et 72 en 2012. On constate aussi une baisse des demandes d'ouverture en CAPA spécialisés (3 demandes contre 4 en 2014 et 8 en 2013) et ainsi qu'en baccalauréat professionnel (9 demandes contre 11 en 2014, 12 en 2013).

Il faut ajouter à ces demandes deux projets de création de BTSA dans le cadre de la mise en œuvre de l'article L812-6 du code rural et de la pêche maritime. Deux classes de BTSA renforcé, un BTSA « Analyse biologiques et biotechnologiques » au LEGTA d'Amiens et un BTSA « Productions animales » au LEGTA de Rodez accueilleront à la rentrée 2016 des bacheliers professionnels pour les conduire à l'obtention du BTSA et à la classe préparatoire ATS bio en vue du concours C.

Pour l'instruction des dossiers, il est en premier lieu tenu compte de l'avis de la DRAAF. Seuls les 28 avis favorables et réservés ont été analysés en détail. Les avis « défavorables » ont été étudiés et confirmés par la DGER : ils ne donneront pas lieu à ouverture de classe.

Sur les demandes liées aux **nouveaux projets**, un avis favorable peut être donné à 7 ouvertures de classes de BTSA, 2 ouvertures de baccalauréat professionnel, un CAPa et à 3 dégroupements.

Liste des avis favorables (ouverture) :

Région	Etablissement	Type	Formation	Classe ou section
ALSACE	LEGTA Wintzenheim	Public	BTSA Aménagements paysagers	section
ALSACE	LEGTA Wintzenheim	Public	BTSA STA	classe
AUVERGNE	LEGTA Saint-Flour	Public	BTSA TC (Technico-commercial) « Produits alimentaires et boissons », en partenariat avec l'EN	Classe
BRETAGNE	MFR Questembert	UNMFREO	CAPA soigneurs d'équidés	Classe
FRANCHE COMTE	LEGTA Edgar Faure Montmorot	Public	BTSA GPN "biquilification" avec seuil à 12 pour les étudiants voie scolaire, en remplacement de la classe de BTSA GPN en un an. Les effectifs du BTSA GPN actuel sont plafonnés à 24.	Classe
ILE DE FRANCE	TECOMAH	UNREP	BTSA GPN. Effectifs plafonnés à 16	Classe
MIDI PYRENEES	MFREO Brens	UNMFREO	BTSA Technico-commercial végétaux d'ornements	Section
POITOU-CHARENTES	Lycée de Ruffec	CNEAP	BTSA technico commercial en produits alimentaires et boissons.	Section
POITOU-CHARENTES	LEGTA de Bourcefranc	Public	BAC PRO gestion des milieux naturels et de la faune	Classe
PACA	LEGTA DIGNE	Public	Bac Pro Forêt en partenariat avec l'éducation nationale	classe

Les dégroupements autorisés concernent les BTSA « agronomie et productions végétales » du Legta d'Obernai, le BTSA Agronomie « Production végétale et Productions animales » du Legta de Guingamp et le BTSA « technico-commercial en agrofournitures » du Legta de Venours.


Mireille RIOU CANALS